Extrait du CGT ARLES

https://www.cgtarles.fr/spip.php?article995

# AG de syndiqués à l'UL CGT Arles, mercredi 30 août 2017 à 17 H 15

- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 24 août 2017

**Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés**

## A la Bourse du Travail.

## Salariés du Public du Privé, jeunes, retraités et privés d'emploi, tous concernés...




**À grand renfort d'ordonnances, le gouvernement avec le Président de la République soutenu par le Medef, nous prépare une loi qui va amplifier les mesures contenues dans la loi El Khomri. Pour la CGT, il n'y a pas de protection individuelle des salariés sans protection collective ! Ce n'est un secret pour personne, dans la continuité de la « loi travail » du gouvernement précédent, l'actuel veut nous imposer la refonte du droit du travail à la sauce patronale, autrement dit : une régression sans précédent, remettant en cause 120 ans de droits et d'acquis sociaux, après une concertation de 6 heures avec les 5 organisations syndicales de salariés et les 3 patronales qui, elles, ne se plaindront pas de la disparition du droit collectif, socle commun et d'égalité pour tous les salariés.**

La loi précédente avait déjà mis un gros coup de canif à la hiérarchie des normes.

Pour rappel, la hiérarchie des normes c'est :

- Le code travail socle de droits pour tous les salariés.

- Les conventions collectives qui améliorent les dispositions du code du travail.

- Les accords de groupes ou d'entreprises qui améliorent les conventions collectives Ce principe de hiérarchie garantissait la progression des droits et des acquis de tous les salariés ; La CGT l'a défendu et le défendra toujours. La loi travail (El Khomri) l'a remis en cause en autorisant les accords d'entreprise à déroger sur plusieurs thèmes : le temps de travail, les congés et repos, la majoration des heures supplémentaires... Le projet que nous prépare à « vitesse grand V » le gouvernement, c'est quasiment l'inversion totale de la hiérarchie des normes, autrement dit, les accords d'entreprises pourront déroger aux conventions collectives, aux accords de branches, ce qui amènera, de fait, une réduction de la quasi-totalité des droits et acquis et de la prédominance du code du travail. Ayons bien à l'esprit que les acquis les plus important viennent de la Convention Collective Nationale(CCN) !

Faisons simple en ne citant que quelques exemples en comparaison du code du travail (CDT) :

- 6 mois de maintien du salaire en cas d'arrêt maladie CCN de la chimie, pour l'industrie pharmaceutique 3 mois - CDT pas de maintien !

- Temps de pause de 30mn pour les salariés en équipe, CCN chimie, plasturgie, industrie pharmaceutique - CDT 20mn !

- Départ anticipé de deux ans pour les salariés postés, CCN pétrole - CDT rien !

Copyright © CGT ARLES

- Indemnités départ à la retraite 7,5 mois maximum de salaire CCN chimie, 8 CCN plasturgie - CDT 2 mois maximum !

- Indemnités de licenciement jusqu'à 5 dixièmes de mois de salaire CCN chimie - 1 cinquième maxi CDT !

- Prime de froid et de chaud CCN industrie agroalimentaire - CDT rien !

- Evolution de qualification automatique tous les trois ans, jusque 18 ans pour les ingénieurs et cadres, CCN métallurgie - CDT rien !

- Budget activités sociales du CE : 1,5% de la masse salariale, CCN du champagne - CDT rien !

En fait, ne nous y trompons pas, nos acquis les plus importants viennent au-delà du code du travail et pas forcément des accords d'entreprises, mais bien des conventions collectives, puisque toutes améliorent les dispositions du code du travail ; II en est de même pour les congés payés, les congés parentaux, les primes d'ancienneté, parfois le 13ème mois, les salaires de base minimum, les classifications.... Les conventions collectives sont, elle aussi, des acquis de lutte depuis 120 ans.

Elles permettent de doter les salariés de protections, garanties et droits et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise, qu'il y ait ou pas une présence syndicale ou d'instances représentatives du personnel. Elles couvrent dans notre pays 98% des salariés du secteur privé.

Ce que veut nous imposer ce gouvernement, c'est de balayer tout ça, de tout renvoyer à l'entreprise, cela n'aboutira qu'à la mise en compétition des salariés entre eux. Le patronat ne manquera pas de pratiquer le chantage à l'emploi au prétexte du « coût du travail », ce qui se traduira par une baisse généralisée des salaires, des droits et des acquis. La seule augmentation certaine, ce sera celle du temps de travail.

La CGT porte et revendique un nouveau statut du travail salarié, la sécurité sociale professionnelle protégeant ainsi tous les travailleurs des aléas de la vie, mais cela ne peut se faire qu'en ayant pour fondation un code du travail garantissant un socle commun de droits et des CCN améliorant ses dispositions, augmentant ses acquis de par les spécificités professionnelles.

Pour Macron, le gouvernement et le MEDEF rien ne doit être épargné : Salaires, Code du Travail, Conventions Collectives, Institutions Représentatives du Personnel, plafonnement des indemnités Prud'hommes, protection sociale, fonction publique avec l'annonce de 120 000 suppressions d'emplois, assurance chômage, retraites, formation professionnelle... Ils mettent en place une véritable machine de guerre contre les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emplois et les jeunes, visant à détruire tous les conquis sociaux gagnés de haute lutte par le monde du travail.

Pour autant rien n'est joué ! De nombreuses luttes et initiatives se développent en France et dans notre département, pour exiger d'autres choix de société. Ce projet de loi est nuisible pour le monde du travail, il doit être combattu !

La CGT propose de faire du 12 septembre une grande journée de grève interprofessionnelle pour imposer un code du travail de progrès social.

**L'assemblée générale de l'Union Locale sera essentielle pour réussir la grève et la manifestation du 12**

Copyright © CGT ARLES

**septembre à Arles !**

<a href="IMG/pdf/UL_ARLES_TRACT_12_SEPTEMBRE_.pdf" title="" type="application/pdf">[Appel UL CGT Arles 12 septembre 2017 - PDF - 409.5 ko] **Appel UL CGT Arles 12 septembre 2017**

Copyright © CGT ARLES